

DÉPENSES DE RETRAITE PUBLIQUES ET PRIVÉES

Les systèmes de retraite varient selon les pays et il n'est pas de modèle unique qui convienne à tous les pays. En général, ils allient des financements publics et privés. Les retraites publiques sont statutaires, le plus souvent financées sur la base du paiement de prestations courantes grâce à des cotisations courantes, et gérées par des institutions publiques. Les retraites privées sont dans certains cas obligatoires, mais le plus souvent il s'agit de plans de retraite volontaire, soutenus par des fonds et liés à un emploi ou de plans d'économies individuelles pour la retraite (retraites personnelles).

Définition

Les prestations de vieillesse sont considérées comme publiques lorsque les flux financiers correspondants sont contrôlés par des administrations publiques (administration centrale, États fédérés et collectivités locales, à l'inclusion des caisses de sécurité sociale). Les prestations de retraite versées par les administrations publiques à leurs propres employés et financées directement sur le budget courant de l'État (financement par répartition) sont aussi réputées publiques. Toutes les prestations de retraite qui ne sont pas fournies par des administrations publiques relèvent du domaine privé.

En bref

En 2005, les dépenses sociales publiques pour les prestations envers le troisième âge représentaient en moyenne 6.5 % du PIB, en comparaison avec des prestations de retraite privées s'élevant en moyenne à 1.5 % du PIB la même année (dans les pays pour lesquels des données sont disponibles). Les dépenses publiques pour les retraites du troisième âge sont au plus haut – supérieures à 10 % du PIB – en Autriche, en France, en Allemagne, en Grèce, en Italie et en Pologne. À l'inverse, l'Australie, l'Islande, l'Irlande, la Corée et le Mexique dépensent 3.5 % de leur PIB ou moins sur les retraites publiques du troisième âge.

Les dépenses privées pour les prestations envers le troisième âge sont au plus haut en Australie, au Danemark, en Islande, aux Pays-Bas et en Suisse, où elles dépassent 3.5 % du PIB. Quoiqu'il en soit, les dépenses en prestations privées sont négligeables dans environ un tiers des pays de l'OCDE.

La part des retraites privées dans les dépenses totales pour les prestations envers le troisième âge ne dépassent 50 % qu'en Australie et en Islande. Leur proportion moyenne dépasse légèrement les 20 %.

Au cours du temps, les dépenses publiques de retraite ont augmenté légèrement plus vite que le revenu national, passant d'une moyenne de 5.6 % du PIB en 1990 à 6.5 % en 2005.

Les dépenses de retraites privées ont aussi augmenté en 2001 et 2005, passant d'une moyenne de 1.8 % du PIB en 2001 à 2.1 % en 2008 (dans les pays pour lesquels l'essentiel de la tendance de l'évolution pour ces deux années est disponible).

Ces dernières années, il y a eu au sein des systèmes de retraite statutaires un glissement vers les subventions et la gestion par le secteur privé. Cette tendance a été particulièrement forte en Amérique latine et en Europe centrale et orientale. Bien que négligeable désormais, les dépenses de retraites privées seront à l'avenir beaucoup plus élevées en Hongrie, au Mexique, en Pologne et en République slovaque par exemple. D'autres pays de l'OCDE ayant des retraites privées obligatoires incluent l'Australie, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Les dépenses de retraite privées comprennent les paiements versés aux titulaires de plans de retraite privés (ou aux personnes à charge) après le départ à la retraite. Sont inclus tous les types de régimes (plans professionnels et individuels, obligatoires et volontaires, capitalisés et provisionnés) couvrant les personnes qui travaillent aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les dépenses au titre des prestations de retraite publiques et privées sont exprimées en pourcentage du PIB. Seules les données pour les prestations auprès du troisième âge (c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les revenus des survivants) sont présentées ici.

Comparabilité

Les dépenses sociales publiques brutes proviennent de la *Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales*, tandis que les dépenses de retraite pour les arrangements de retraites privées proviennent de la base de données statistiques d'ensemble sur les retraites. Cette base fournit des informations sur les accords de retraite subventionnées, qui regroupent des plans de retraite privés ainsi que publics. Toutefois, seules les dépenses privées sont prises en compte dans cet indicateur. Seules des données allant jusqu'à 2005 étaient disponibles dans la base de données sur les dépenses sociales à l'époque de la rédaction.

La base de données sur les retraites ne couvre pas tous les types de retraite privée pour tous les pays : les données sur les retraites privées pour l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, le Luxembourg et les États-Unis, incluent seulement des fonds de pension autonomes. La rupture des séries concernant le Mexique reflète l'inclusion de plans de retraites liées à l'emploi enregistrées par le CONSAR depuis 2005.

Aucune donnée sur les dépenses privées n'est collectée en ce moment pour les pays classés à part sur le côté gauche du graphique.

Source

- *Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.*
- *Statistiques de l'OCDE sur les retraites.*

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2008), *Complementary and Private Pensions throughout the World 2008*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *PISA Apprendre aujourd'hui, réussir demain : Premiers résultats de PISA 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraite*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Pensions at a Glance: Asia/Pacific*, OCDE, Paris.
- *Pension Markets in Focus*, octobre 2009, OCDE, Paris.

Publications méthodologiques

- Adema, W. et M. Einerhand (1998), *The Growing Role of Private Social Benefits*, Politique du marché du travail et politique sociale – Documents hors série, n° 32, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Les pensions privées : Classification et glossaire de l'OCDE*, OCDE, Paris.


Sites Internet

- Travail de l'OCDE sur les retraites, www.oecd.org/daf/pensions.
- Pension Markets in Focus, www.oecd.org/daf/pensions/pensionmarkets.
- Perspectives sur les pensions privées de l'OCDE, www.oecd.org/daf/pensions/outlook.
- Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009, www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr.

Dépenses de retraite publiques et privées

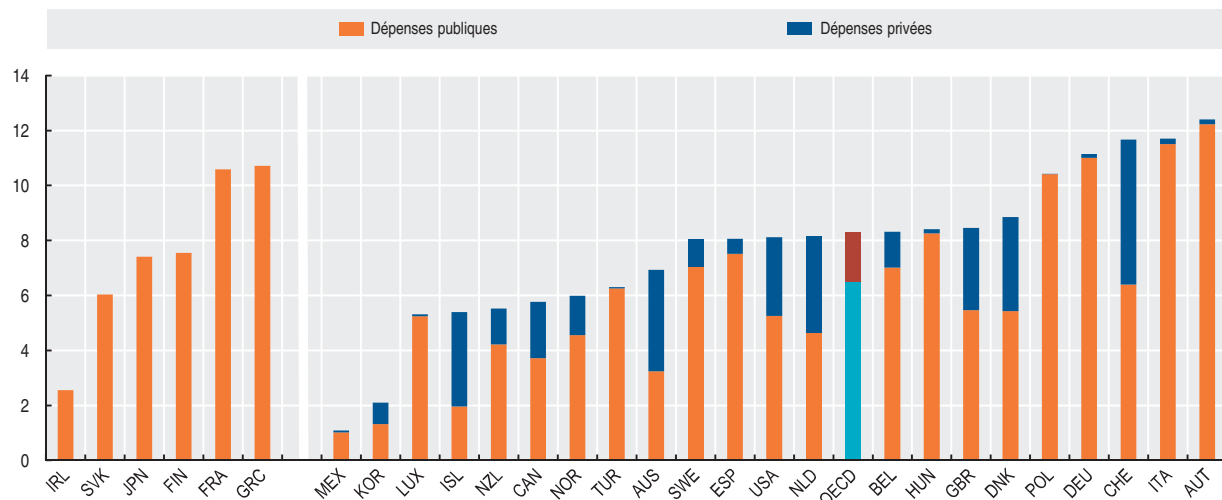
En pourcentage du PIB

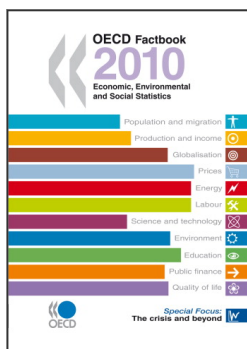
	Dépenses publiques de retraite							Dépenses privées de retraite						
	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	9.4	10.0	10.5	10.9	11.0	11.0	11.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Australie	2.8	3.4	3.6	3.2	3.2	3.4	3.2	4.4	4.3	3.6	3.7	3.9	3.4	3.9
Autriche	11.1	12.1	11.9	12.3	12.4	12.2	12.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2
Belgique	6.5	6.9	6.8	6.9	7.0	7.0	7.0	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3	2.8	2.6
Canada	3.8	4.2	3.9	3.9	3.9	3.8	3.7	2.1	2.1	2.2	2.0	2.2	2.2	2.4
Corée	0.6	1.1	1.2	1.0	1.1	1.2	1.3	1.0	1.0	0.6	0.8	0.9	1.0	0.8
Danemark	5.1	6.2	5.3	5.3	5.4	5.3	5.4	3.1	3.2	3.2	3.4	3.8	3.3	4.1
Espagne	7.1	8.1	8.0	7.8	7.6	7.6	7.5	0.6	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6
États-Unis	5.1	5.3	5.1	5.3	5.3	5.3	5.3	3.0	2.8	2.9	2.9	3.1	3.3	..
Finlande	6.3	7.7	6.7	7.1	7.4	7.4	7.5	0.5	0.5	0.5
France	9.0	10.4	10.3	10.2	10.3	10.4	10.6
Grèce	9.3	9.1	10.0	10.4	10.3	10.3	10.7	0.0	0.0
Hongrie	7.1	7.8	7.7	7.8	8.3	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2
Irlande	2.9	2.6	2.3	2.5	2.5	2.6	2.6
Islande	2.2	2.3	2.1	2.1	2.3	2.1	2.0	3.2	3.4	3.4	3.4	3.5	3.7	3.8
Italie	8.2	9.3	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	0.2	0.2	0.2	0.3
Japon	4.0	5.1	6.2	6.9	7.1	7.2	7.4
Luxembourg	7.4	8.1	6.9	5.1	5.2	5.2	5.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Mexique	0.4	0.6	0.6	0.8	1.0	0.9	1.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2
Norvège	5.2	5.1	4.5	4.9	5.0	4.8	4.6	1.4	1.4	2.0	..
Nouvelle-Zélande	7.2	5.6	4.9	4.5	4.4	4.2	4.2	2.0	1.8	1.4	1.3	1.5	1.3	1.4
Pays-Bas	5.8	5.0	4.6	4.6	4.7	4.7	4.7	3.1	3.2	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7
Pologne	4.1	7.6	9.6	10.8	11.0	10.8	10.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Portugal	4.1	6.2	6.9	7.6	8.1	8.6	..	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.4
République slovaque	..	6.1	6.2	6.3	6.1	6.1	6.0
République tchèque	5.2	6.0	7.3	7.4	7.3	7.0	7.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Royaume-Uni	4.6	5.1	5.2	5.3	5.3	5.4	5.5	3.0	2.9	2.8	3.0	3.1	2.8	2.9
Suède	7.0	7.4	6.7	6.7	7.2	7.2	7.0	1.0	1.1	1.3	1.2
Suisse	5.2	6.2	6.2	6.3	6.5	6.4	6.4	4.8	5.1	5.3	5.3	5.3	5.4	5.3
Turquie	2.2	2.9	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Moyenne OCDE	5.6	6.1	6.2	6.4	6.4	6.4	6.5	1.9	1.8	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/826342882165>

Dépenses privées de retraite

En pourcentage du PIB, 2005

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/821740343242>



Extrait de :
OECD Factbook 2010
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Dépenses de retraite publiques et privées », dans *OECD Factbook 2010 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2010-77-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.